

Service minimum d'accueil au sein des accueils collectifs de mineurs et des crèches.

Informations au 19.03.2020

Un accueil minimum à la demande (de 8 places maximum par structure) est proposé aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les agents des accueils collectifs de mineurs et des crèches de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie assurent ce service au sein des structures concernées.

Enfants accueillis ce mercredi 19 mars 2020 :

- ACM de Barenton / Le Teilleul / Ger : 2 enfants accueillis à Barenton
- ACM de Brécey-la Chaise Baudouin : 4 enfants accueillis à Brécey
- ACM de Cuves : 1 enfant
- ACM de Saint-Hilaire-du-Harcouët : 4 enfants accueillis (regroupement Saint-Hilaire-du-Harcouët /Grandparigny/Virey) / 3 enfants (Saintt Martin de Landelles)
- ACM d'Avranches : 5 enfants accueillis
- ACM de Saint-Martin-des-Champs : 2 enfants accueillis